Date de transmission de l'acte: 02/04/2026
Date de reception de l'AR: 02/04/2026
046-214603367-DE_023_2026-DE
A G E D I

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIRE SUR LOT

Séance ordinaire du 30 mars 2026

Date de la convocation : 25/03/2026

Objet : 4. a. a. Délibération pour la création des commissions municipales et la désignation des membres (DE_023_2026)

Le trente mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire Dominique FILHOL.

Présents : Dominique FILHOL, Patrice MATENCE, Louise BOSSUET, Philippe MOURA, Danielle BROCARD, Yolande EYLENBOSCH, Virginie BAILLET, Bruno DELLUC, Sébastien BEAUMONT, Romain TRILLE
Représentés : - Absents excusés : - Absents :
Secrétaire de séance : Patrice MATENCE

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DESIGNATION DES REPRESENTANS AUX DIVERS SYNDICATS

Madame le maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ».

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L. 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Il vous est proposé de créer des commissions, chargées respectivement des thèmes suivants :

ü salle des fêtes - environnement - loisirs - développement touristique - agriculture -calamités

ü information – internet – bulletin communal

ü PLUI – urbanisme - voirie

ü église, cimetière

Date de transmission de l'acte: 02/04/2026
Date de reception de l'AR: 02/04/2026
046-214603367-DE_023_2026-DE
A G E D I

ü eau potable

ü solidarité communale - PCS - aide sociale

ü moyens généraux - appels d'offre

ü impôts CCID (commissions communales des impôts directs)

et de proposer de créer pour les syndicats intercommunaux, chargés respectivement des thèmes suivants :

ü TE46 (territoire d'énergie Lot) (est l'acteur public majeur de l'énergie au service de l'ensemble des communes du lot

ü AGEDI (syndicat mixte qui offre des solutions numériques adaptées aux collectivités territoriales)

ü SDAIL (syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie)

ü PLUI (plan local urbanisme intercommunal)

ü AQUARESO (syndicat eau potable/assainissement collectif / contrôle de l'assainissement non collectif) a la charge des investissements : construction ou renouvellement des réseaux, des stations de production ou d'épuration. L'exploitation de ses réseaux, de ses stations d'épurations, de ses unités...

ü SYDED Environnement (gère traitement des déchets ménagers et assimilés...)

ü SYDED Eau potable

ü SIFA (syndicat intercommunal de fourrière animaux)

et de proposer pour :

ü IME / APAJH, 1 délégué

ü Un correspondant défense (l'élu est chargé de contribuer au développement de l'esprit de défense et d'assurer le relais des informations relatives aux questions militaires)

ü Un référent moustique tigre (l'élu est le relais local des informations de prévention fournies par l'ARS, accompagne et oriente les administrés dans leurs actions de préventions, déploie un programme d'actions, contact privilégié -avec maire et adjoints et élu pcs- des autorités sanitaires lors des opérations de lutte antivectorielle).

Il vous est proposé que chaque commission et syndicats intercommunaux soient composés de membres du conseil municipal et personnes extérieures à la commune de Vire sur Lot.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 : de créer 8 commissions municipales et 8 syndicats intercommunaux ainsi que 1 délégué IME APAJH, 1 correspondant défense et 1 référent moustique

Article 2 : d'arrêter la composition de chaque commission et syndicat intercommunal comme suit :

·salle des fêtes - environnement - loisirs - développement touristique - agriculture -calamités

·information – internet – bulletin communal

Date de transmission de l'acte: 02/04/2026
Date de reception de l'AR: 02/04/2026
046-214603367-DE_023_2026-DE
A G E D I

·PLUI – urbanisme - voirie

·église, cimetière

·eau potable

·solidarité communale - PCS - aide sociale

·moyens généraux - appels d'offre

·impôts CCID (commissions communales des impôts directs)

·TE46 FDEL

·AGEDI

·SDAIL

·PLUI

·AQUARESO

·SYDED Environnement

·SYDED Eau potable

·SIFA

·IME / APAJH

·Un correspondant défense

·Un référent moustique tigre

Article 3 : après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions et syndicat intercommunal, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT,

le conseil municipal,

après avoir décidé à l'unanimité des membres présents de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

Commissions communales :

Moyens généraux - appels d'offre

Président de droit : Mme Filhol

Membres titulaires : Mme Bossuet - Mme Baillet

Membres suppléants : M Matence - M Beaumont

Salle des fêtes - environnement - loisirs - développement touristique - agriculture -calamités

Président de droit : Mme Filhol

Membres titulaires : M Moura - Mme Eylenbosch - Mme Baillet – M Beaumont

Date de transmission de l'acte: 02/04/2026
Date de reception de l'AR: 02/04/2026
046-214603367-DE_023_2026-DE
AGEDI

Membres suppléants : M Trille – Mme Brocard – Mme Bossuet

Information – internet – bulletin communal Président de droit :

Membres titulaires : Mme Eylenbosch – M Matence – Mme Bossuet

Membres suppléants : M Beaumont – M Delluc

PLUI – urbanisme - voirie

Président de droit : Mme Filhol

Membres titulaires : M Moura – M Matence -

Membres suppléants : M Beaumont – M Trille

Eglise, cimetière

Président de droit : Mme Filhol

Membres titulaires : M Moura – Mme Bossuet – Mme Brocard

Membres suppléants : M Trille – M Delluc

Eau potable

Président de droit : Mme Filhol

Membres titulaires : M Matence – M Moura – M Delluc

Membres suppléants : M Beaumont – Mme Baillet

Solidarité communale - PCS - aide sociale

Président de droit : Mme Filhol

Membres titulaires : Mme Bossuet – Mme Brocard

Membres suppléants : Mme Baillet – M Delluc – M Beaumont

. Impôts CCID

Président de droit : Mme Dominique Filhol

Propositions :

M Patrice Matence – Mme Louise Bossuet – M Philippe Moura – Mme Danielle Brocard – Mme Yolande Eylenbosch – Mme Virginie Baillet – M Bruno Delluc – M Sébastien Beaumont – M Romain Trille

Propositions administrées : M Olivier Guitard – Mme Magali Laur - M Bernard Salles – M Eric Montagne – M Michel Vantilcke – Mme Christelle Auvray – M Edmond Hartmann – Mme Lasserre Malika – M Marc Philippot – Mme Blondeau Marianne – M Denis Fabbro – M François Baillet – M Guido Algoet – Mme Aline Arènes – M Filhol Gilles

Syndicats intercommunaux :

·TE46

Date de transmission de l'acte: 02/04/2026
Date de reception de l'AR: 02/04/2026
046-214603367-DE_023_2026-DE
A G E D I

titulaire : Mme Filhol

suppléant : Mme Bossuet

·AGEDI / PROXIMA

titulaire : Mme Filhol

suppléant : Mme Baillet

·SDAIL

titulaire : Mme Filhol

suppléants : Mme Bossuet – Mme Baillet

·PLUI

titulaire : Mme Filhol

suppléants : M Moura – M Delluc

·AQUARESO

titulaire : Mme Filhol

suppléant : ~~M Matence -~~ M Delluc

·SYDED Environnement

titulaire : Mme Filhol

suppléants : M Moura

·SYDED Eau potable

titulaire : Mme Filhol

suppléant : M Matence

·SIFA

titulaire : Mme Filhol

suppléant : M Trille

·IME / APAJH, délégué : M Trille

·Un correspondant défense : M Delluc

·Un référent moustique tigre : M Matence

Signature du secrétaire de séance :
Patrice MATENCE

Fait et délibéré à Vire sur Lot, les jour, mois et an que dessus,
pour copie certifiée conforme
Madame le Maire, Dominique FILHOL

Date de transmission de l'acte: 02/04/2026
Date de reception de l'AR: 02/04/2026
046-214603367-DE_023_2026-DE
A G E D I

Acte rendu exécutoire par réception en Préfecture
et publication en Mairie le 02/04/2026

Madame le Maire

Contre : 0
Abstention : 0

Conformément à l'article R.102 du Code des tribunaux administratifs, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication, soit par courrier (68 rue Raymond IV – 31000 Toulouse 6), soit par Télérecours accessible sur le site https://www.telerecours.fr. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai auprès du Maire de Vire sur Lot.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant, qu'il peut exercer auprès de la mairie.

Votants = 10
Pour = 10
Contre = 0